



AVIS PUBLIC
DEMANDE D'APPROBATION DE PIIA

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 3 février 2025, à 19 h, le conseil devra statuer sur la demande de PIIA ci-après mentionnée, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celle-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 6, rue Mailloux Lot : 6650450 Matricule : 9425-00-3626	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A du noyau villageois, pour l'agrandissement de l'hôtel de ville.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 17 janvier 2025.

Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant la demande de PIIA à être entendue à la séance ordinaire du 3 février 2025, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 janvier 2025, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 17 janvier 2025.

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe